



TECHNICIENS - AGENTS DE MAÎTRISE - CADRES D'AIR FRANCE



Lettre N°4
Avril 2010

*La référence syndicale AF

Rejoignez le groupe des lecteurs de la
CFE-CGC

Recevez nos publications par mail
en vous inscrivant sur notre site
<http://cfecgcaf.fr> ou en écrivant
à info@cfecgcaf.fr

SALAIRES 2010, le temps des vaches maigres

La NAO 2010 (négociation annuelle obligatoire) a été soldée en 48 heures, les 29 et 31 Mars.

Après un rappel sur la progression salariale moyenne chez Air France (mesures collectives + individuelles) de 43,6 % sur 10 ans pour une inflation de 15,9 %, la Direction en a conclu une progression du pouvoir d'achat de 27,7 %. Chacun pourra apprécier selon son cas et en déduire ce que bon lui semble.

Ont suivi un exposé de la situation financière déficitaire de l'entreprise depuis 18 mois avec une prévision tout aussi pessimiste pour 2010-2011 ainsi que la confirmation de l'enveloppe habituelle avancements + ancienneté de **+1,6% pour les Cadres et de 1%+ l'ancienneté pour les autres salariés**. Le syndicat qui alimentait la rumeur en laissant penser que les avancements individuels seraient gelés en est quitte pour réviser ses canaux d'information.

Sur ce thème, la **CFE-CGC d'Air France** a tenu à rappeler la justification du Président J.C.SPINETTA en 2007 de « ne pas augmenter cette enveloppe quand les marges bénéficiaires le permettaient afin de continuer au même niveau quand les temps seraient plus difficiles ». Nous avons salué ce respect par la Direction d'un engagement exigeant du pacte social Air France.

Les propositions définitives d'augmentation générale pour l'année 2010 sont les suivantes :

- **+ 0,4% au 1^{er} août 2010**
- **+ 0,4% au 1^{er} décembre 2010**
- Le plancher minimum d'augmentation global est porté à **21€** mensuel répartis pour 11€ sur l'augmentation générale d'août et 10€ sur celle de décembre
- La rémunération brute minimale annuelle garantie est portée à **21200€**
- La revalorisation des primes et indemnités liées à l'emploi du personnel sol ainsi que les primes assimilées des PNC seront revalorisées de **0,8%** au 01 octobre 2010.
- L'allocation de garde d'enfants sera revalorisée à l'identique.
- Dans le respect de la loi du 23 mars 2006, une enveloppe sera affectée au financement des mesures d'égalité professionnelle salariale femmes/hommes. Contrairement à ce qui se produisait jusqu'à maintenant, les femmes cadres seront concernées par ces mesures de rattrapage, ce qui était une revendication de la CFE-CGC. Un accord spécifique sera négocié au cours de l'année pour en fixer les modalités.

suite ►



Les minima de plage de rémunération des personnels au sol seront revalorisés de **1 point** du niveau A03 au niveau B02 inclus au 1^{er} décembre 2010.

- Les butées supérieures de plage de rémunération des personnels au sol seront revalorisées de **0,8%** au 1^{er} décembre.
- **Une clause de revoyure a été actée pour début 2011** afin d'ajuster les augmentations générales de salaire si le constat de l'inflation est supérieur à 0,8% et si à cet instant, l'évolution de l'entreprise et de son environnement économique sont compatibles avec un rattrapage pour le maintien du niveau de vie.
- Révision des IKV suivant la hausse des carburants en fin d'année.

Les positions défendues par la CFE-CGC

Pour la Direction, baisser les coûts, c'est d'abord baisser la masse salariale. Cette opération est en cours avec la baisse des effectifs de 4,7 % pour les personnels au sol en 2009 avant même les départs volontaires du PDV 2010.

Les salariés qui restent voient leur productivité augmenter. Il est injuste de les pénaliser face à la hausse des prix. Celle-ci est déjà de + 0,4% à fin février.

Dans les accords précédents, la **clause de garantie de rattrapage** de fin d'année, en plus des hausses en cours d'exercice, était sans condition. Nous avons insisté et obtenu que cette garantie majeure du pacte social ne subisse pas le triste sort de la garantie d'emploi perdue dans l'ATGPE 2009/2012.

Concernant la **PUA**, la CFE-CGC est favorable à son intégration afin qu'elle se répercute sur le calcul des primes d'ancienneté et de décalés. Cela avantagerait tous les salariés, et en particulier les Cadres qui profitent moins bien de cette prime que les bas salaires. Des syndicats très attachés au principe de la PUA au début des vacances ont tenu à en conserver l'esprit. La CFE-CGC d'Air France a proposé de remplacer la PUA par un vrai **14^{ème} mois en Juin sur la base des rémunérations annuelles actuelles**.

Les commentaires de la CFE-CGC d'Air France

La situation économique de l'entreprise est préoccupante. Le groupe AFKLM perd sur l'exercice 2009/2010, plus de 1,3Md €, perte record dans notre histoire. Pour cela, nous acceptons une modération des hausses salariales collectives sur l'année 2010 avec l'exigence d'une renégociation, début 2011 pour analyser l'inflation et la situation de l'entreprise pour maintenir le pouvoir d'achat des salariés de notre Compagnie qui doivent bénéficier des fruits de la reprise quand elle sera à nouveau constatée. Le langage de la vérité mais aussi la responsabilité nous oblige pour l'instant à la modération mais nous savons que nous aurons la garantie de pouvoir renégocier.

Compte tenu de ces propositions dans un contexte économique très dégradé mais encourageant, la CFE-CGC d'Air France signe l'accord salarial 2010.

*Pour la CFE-CGC d'Air France,
Ronald NOIROT.*

**Rejoignez le groupe des lecteurs de la
CFE-CGC**

Recevez nos publications par mail
en vous inscrivant sur notre site
<http://cfecgcaf.fr> ou en écrivant
à info@cfecgcaf.fr